



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MAYENNE

Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques  
Bureau des procédures environnementales et foncières  
Affaire suivie par : Madame Muriel DAVENEL  
Téléphone : 02.43.01.51.44  
Télécopie : 02.43.01.51.02  
Courriel : muriel.davenel@mayenne.gouv.fr

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT**  
**ACCUSE DE RECEPTION DE COMPLEMENTS AU DOSSIER  
AUTORISATION**

Le préfet de la Mayenne,

certifie que la Communauté de Communes du Pays de Loiron, sise Maison de Pays sur la commune de Loiron (53320),

a déposé un dossier complémentaire (en 3 exemplaires papier et 5 CDROM) à la préfecture de la Mayenne le 14 décembre 2016 (annulant et remplaçant celui déposé le 21 décembre 2015),

en vue d'étendre et de régulariser la situation administrative de la déchetterie de Port-Brillet, située sur la parcelle cadastrale 283 AB sur la commune de Port-Brillet.

Ce dossier fera l'objet d'une enquête publique dont les dates seront fixées ultérieurement, sur la commune de Port-Brillet.

Laval, le 20 décembre 2016

Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur de la réglementation et des  
libertés publiques

  
Eric GERVAIS

**Ce récépissé de dépôt ne vaut ni autorisation, ni enregistrement au titre de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, ni permis de construire, et ne préjuge pas de la complétude du dossier.**

Copie transmise pour information à :

- Madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - Unité départementale de la Mayenne
- Monsieur le président de la Communauté d'Agglomération de Laval